



Le Cerema est un nouvel établissement public au service de l'État et des collectivités territoriales dans le domaine du développement durable. Il intervient en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État et les collectivités territoriales.

Placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère du Logement et de l'Habitat durable, le Cerema est un centre de ressources et d'expertise scientifique et technique intervenant en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État et des collectivités territoriales. Il intervient dans les grands domaines techniques des deux ministères (aménagement, habitat, politique de la ville, transport, mobilité, sécurité routière, environnement, ville durable, bâtiments, risques, infrastructures publiques, etc.) et il propose une large palette d'interventions : recherche appliquée, innovation, expérimentation, veille technologique, méthodologie, expertise, ingénierie avancée, etc. Sa spécificité repose sur un ancrage territorial fort et sur sa capacité à faire le lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. Cet établissement public regroupe plus de 3 000 agents répartis sur le territoire national (les équipes des 11 services se trouvent aujourd'hui sur une trentaine de sites).

Le Cerema est un centre d'études et d'expertise qui a notamment pour mission de promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et d'en assurer la capitalisation. Son projet stratégique affiche notamment comme objectif celui d'être capable « d'accompagner les innovations », parfois de les qualifier, et de contribuer à leur émergence en partenariat avec d'autres.

Le Cerema et la démarche ÉcoCité

Dans le cadre de la démarche ÉcoCité, le Cerema assure une mission de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques en termes d'innovations urbaine, au travers de publications (notes thématiques, fiches de cas, panorama des actions), d'appui à l'animation et l'organisation des Rencontres nationales (notamment les ateliers) et de structuration des outils de communication et d'échange du réseau (site internet, newsletter...).